



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Convention de collaboration signée entre la commission paritaire des métiers du bâtiment et l'Etat de Neuchâtel

Un partenariat pour plus d'efficacité dans le contrôle des conditions de travail

La chancellerie d'Etat communique :

Accord novateur dans l'histoire des relations entre partenaires sociaux et collectivités publiques. Ce jeudi 30 août 2007, une convention de collaboration entre les partenaires sociaux des métiers du bâtiment et l'Etat de Neuchâtel, représenté par le conseiller d'Etat Bernard Soguel, chef du Département de l'économie (DEC), a été signée. Il s'agit d'un mandat de prestation confié par le Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment (BNMB) et le syndicat UNIA à l'Etat afin qu'il effectue le contrôle des chantiers neuchâtelois dès le 1^{er} septembre 2007. Cette prestation sera fournie par l'Office de surveillance (OSUR) du Service de l'emploi.

Une convention pour un meilleur contrôle

A cette occasion, le conseiller d'Etat Bernard Soguel, a salué l'esprit positif et novateur qui prévaut dans les relations entre les partenaires sociaux des métiers du bâtiment. Il a souligné la volonté partagée par tous les acteurs d'assurer un contrôle efficace des conditions de travail, avant de remercier vivement toutes les personnes qui se sont engagées en faveur de cet accord historique. Le chef du DEC s'est en outre réjoui du renforcement des liens entre l'Etat et une branche d'activité aussi importante pour le canton de Neuchâtel que le secteur de la construction.

La convention signée permettra de renforcer les contrôles, puisque l'OSUR et ses inspecteurs professionnels seront dorénavant chargés de visiter les chantiers. L'ensemble des acteurs a jugé pertinent de confier les contrôles à l'OSUR, ce dernier disposant d'informations détaillées sur les pratiques salariales et sociales dans le canton. L'office répondra aux demandes des partenaires sociaux en relation avec les contrôles effectués conformément aux Conventions collectives qui régissent les métiers du bâtiment.

Neuchâtel, rare canton suisse à renforcer sa collaboration avec une branche d'activité régie par une CCT étendue

Avec la signature de cette convention, Neuchâtel est l'un des rares cantons en Suisse à renforcer sa collaboration avec une branche d'activité régie par une CCT étendue. Cette étape contribuera sans aucun doute à augmenter la confiance de la population dans les instruments de contrôle du marché du travail et de lutte contre la sous-enchère. Il s'agit d'un enjeu particulièrement important dans un canton frontalier, dont l'économie est fortement exportatrice.

La demande des partenaires sociaux envers l'Etat de Neuchâtel prouve le professionnalisme, les compétences et l'excellente teneur des échanges que le DEC entretient avec l'ensemble des partenaires sociaux, aux niveaux communal, régional, cantonal et national.

Neuchâtel, le 30 août 2007